

Liste de contrôle pour l'auto-évaluation – Plan d'aménagement communautaire visant l'accueil, l'établissement et l'inclusion de nouveaux arrivants

Critères	✓	Description	Comment y arriver ?
Disponibilité d'une vaste gamme de services d'établissement			
Évaluation des besoins et aiguillage : <ul style="list-style-type: none"> Examen officiel des besoins et aiguillage vers les services d'établissement et d'autres services communautaires 		Services d'aide aux immigrants, y compris les réfugiés, pour surmonter les obstacles propres à l'expérience des nouveaux arrivants, tout en encourageant les collectivités d'accueil à devenir plus accueillantes et inclusives. Les services d'établissement visent à fournir ce qui suit aux nouveaux arrivants : <ul style="list-style-type: none"> l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions avisées; les compétences linguistiques dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs en matière d'établissement et d'intégration; de l'aide pour trouver et conserver un emploi; l'aide dont ils ont besoin pour créer des réseaux au sein de leurs nouvelles collectivités. Les services d'établissement sont habituellement financés par le gouvernement du Canada (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) et les gouvernements provinciaux ou territoriaux. De tels services d'établissement doivent être en place dans les collectivités ou une planification détaillée pour la prestation de services d'établissement itinérants ou de rechange doit être en place.	
Langue (accès aux services d'évaluation et de formation) : <ul style="list-style-type: none"> Aide au perfectionnement des compétences en langues officielles pour vivre et travailler 			
Information et orientation : <ul style="list-style-type: none"> Information permettant de mieux comprendre la vie au Canada afin de permettre aux nouveaux arrivants de prendre des décisions avisées en matière d'établissement 			
Services liés à l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> Services qui aident les nouveaux arrivants à obtenir et à conserver un emploi qui cadre avec leurs compétences et leurs études 			
Liens avec la collectivité <ul style="list-style-type: none"> Service d'établissement de liens entre les nouveaux arrivants et les institutions publiques et leurs collectivités, notamment les interactions transculturelles (par exemple, les travailleurs de l'établissement dans les écoles, programmes de mentorat) 			
Services de soutien <ul style="list-style-type: none"> Pour les nouveaux arrivants, l'accès aux services d'établissement directs est facilité grâce à des services de soutien habilitants comme les garderies, le transport, la traduction, l'interprétation, le counseling en cas de crise et les mesures pour les personnes ayant un handicap 			
Disponibilité d'une infrastructure communautaire			
Capacité des organisations et des institutions locales d'offrir une gamme de services à une population diversifiée		Des services et des mesures de soutien communautaire sont disponibles et accessibles pour une population de réfugiés (p. ex. services de transport, services scolaires, de garde d'enfants et de soins de santé).	

Critères	v	Description	Comment y arriver ?
Préparation de l'ensemble de la collectivité à accueillir des réfugiés		La population a été mobilisée en vue d'obtenir un vaste soutien à l'égard d'une collectivité accueillante.	
Logement permanent convenable et abordable		Il existe des options de logements permanents (p. ex. des logements locatifs) abordables, accessibles et convenables pour une population de réfugiés.	
Services de soutien spécialisés permanents		Des services de soutien, notamment des soins médicaux spécialisés, des services de santé mentale, des mesures de soutien du système d'éducation (p. ex. formation linguistique informelle, cercles de conversation, etc.) sont disponibles pour favoriser davantage l'intégration économique et sociale.	
Possibilité d'emploi		<p>Dans la collectivité, des emplois sont disponibles pour tout le continuum de compétences (emplois peu spécialisés ou hautement spécialisés), notamment pour les besoins à court terme et à long terme du marché du travail (c.-à-d. que des emplois sont disponibles immédiatement pour les réfugiés et leurs personnes à charge de même que des perspectives d'emploi à long terme).</p> <p>Les associations commerciales ou industrielles locales sont mises à contribution pour jouer un rôle afin d'attirer et de retenir les nouveaux arrivants.</p> <p>Les employeurs sont interpellés au sujet de la façon dont ils peuvent aider leurs nouveaux employés à s'intégrer au nouveau milieu de travail. Ils ont accès à des outils ou à des services leur permettant de créer un « milieu de travail accueillant » et d'accroître le maintien en poste des travailleurs.</p>	
Démonstration de partenariats établis			
Partenariat avec un ou des fournisseurs de services du PAR (programme d'aide à la réinstallation)		Le promoteur a pris contact avec un fournisseur de services du PAR existant dans l'intention d'élaborer un plan permettant de garantir que les RPG syriens reçoivent des services immédiats et essentiels au titre du PAR et continueront de recevoir une aide à l'établissement dans leur nouvelle collectivité d'accueil.	
Partenariats avec le gouvernement provincial ou territorial, le secteur de l'établissement, les partenariats locaux en matière d'immigration ou les Réseaux de soutien en immigration francophone (ou des groupes de planification		La collectivité peut puiser dans une variété de partenariats plurisectoriels afin de tirer parti des ressources et de l'infrastructure existantes pour fournir des mesures de soutien et des réseaux ciblés afin d'améliorer les résultats en matière d'intégration et d'établissement.	

Critères	✓	Description	Comment y arriver ?
semblables : comités locaux, chantiers, etc.), le secteur bénévole, le secteur privé		<ul style="list-style-type: none"> • Exemples de partenaires communautaires qui peuvent faciliter l’intégration lors de l’établissement des réfugiés : • les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent fournir des services d’établissement complémentaires et des services fondamentaux en matière de marché du travail, d’éducation et de santé; • les administrations municipales fournissent des logements et du transport en commun; • les fournisseurs de service offrent des services d’établissement; • les groupes de planification de l’immigration locaux (p. ex. les PLI et les RIF) mettent à contribution des intervenants locaux pour l’intégration des nouveaux arrivants, appuient la recherche et la planification de mesures de soutien à l’échelle communautaire et améliorent la coordination des services; • les employeurs facilitent l’accès aux emplois; • les établissements d’enseignement concourent à la transition à l’emploi et à d’autres services liés à l’établissement, notamment l’enseignement des langues ainsi que la reconnaissance des titres de compétence; • les organisations communautaires et ethnoculturelles fournissent un vaste ensemble de services qui contribuent à favoriser un sentiment d’appartenance à l’échelle locale en répondant à des besoins plus particuliers et uniques. 	

Glossaire

Conseil à l'emploi immigrant (CEI)

Les conseils à l'emploi immigrant (CEI), grâce à leur collaboration avec plusieurs intervenants, réunissent une variété d'intervenants en vue d'atteindre le but commun que constitue l'amélioration de l'intégration des immigrants sur le marché du travail par l'établissement de liens entre les immigrants qualifiés et les employeurs canadiens. Au nombre des intervenants, il y a les fournisseurs de services (FS), les réseaux de professionnels immigrants, les établissements d'enseignement postsecondaire, les associations commerciales et industrielles, les syndicats et tous les ordres de gouvernement. Les CEI offrent des services afin d'aider les employeurs à relever les défis que pose un effectif diversifié (p. ex. trouver et retenir des nouveaux arrivants, formation sur la diversité) et à comprendre les avantages liés à l'embauche d'immigrants formés à l'étranger tout en permettant aux immigrants de travailler en réseau au moyen d'initiatives comme des programmes de mentorat ou des réseaux de mobilisation des employeurs.

Fournisseur de services (FS)

Un fournisseur de services est un organisme qui fournit des services d'établissement ou de réinstallation aux nouveaux arrivants au Canada. Les fournisseurs de services proposent des programmes qui peuvent procurer des ressources et de la formation aux nouveaux arrivants pour vivre et travailler au Canada. Leurs programmes peuvent aider des RPG, qui ont souvent du mal à assumer les tâches de la vie courante, comme trouver un appartement, utiliser le transport en commun ou prendre un rendez-vous chez le médecin. Ces organisations peuvent également aider les réfugiés à remplir des formulaires; à obtenir leur carte de résident permanent, d'assurance maladie, d'assurance sociale, etc. Les fournisseurs de services proposent également des services de traduction et d'interprétation pour aider à répondre à des besoins spéciaux, notamment fournir des antécédents médicaux aux médecins.

Partenariats locaux en matière d'immigration (PLI)

Les partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) appuient le développement de partenariats locaux et la planification en fonction des besoins des nouveaux arrivants vivant dans une collectivité. Les PLI renforcent cette capacité en réunissant des intervenants multiples, dont les municipalités et d'autres ordres de gouvernement; des fournisseurs de services d'établissement; des employeurs et des chambres de commerce; des conseils scolaires; des Réseaux d'immigration francophone; des centres et des réseaux de santé; des organismes ethnoculturels et religieux; et d'autres partenaires. Grâce à ces partenariats, les PLI contribuent à créer des collectivités plus accueillantes en renforçant la sensibilisation entourant les besoins des nouveaux arrivants dans de nombreux secteurs (p. ex. l'emploi, le logement, l'éducation, le transport, les soins de santé) et en aidant à coordonner les services d'établissement à l'échelle locale. En novembre 2015, il y avait 68 PLI dans tout le Canada.

Plan de partenariat communautaire visant l'établissement de nouveaux arrivants (PPCENA)

Un document qui doit expliquer de quelle façon une collectivité satisfait aux critères suivants : la disponibilité d'un vaste ensemble de services d'établissement; la disponibilité d'une infrastructure communautaire pour répondre aux besoins des RPG (p. ex. logement permanent, emploi, etc.); et partenariats établis avec les intervenants (p. ex. gouvernements provinciaux et territoriaux, fournisseurs de services du PAR et de services d'établissement, partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) et Réseaux en immigration francophone (RIF) ou organismes de planification et de coordination équivalents). Les plans doivent également expliquer de quelle façon la collectivité corrigera rapidement toute lacune qu'elle a cernée au moyen de son auto-évaluation et démontrer qu'elle dispose des ressources et de la capacité de mettre en œuvre son plan.

Programme d'aide à la réinstallation (PAR)

Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) est un programme de contributions qui fonctionne selon des modalités et dans le cadre d'un budget approuvés par le Conseil du Trésor du Canada. Le programme compte deux principaux volets : le soutien du revenu et une gamme de services essentiels immédiats. Le soutien du revenu peut être assuré pour une période maximale de 12 mois dans les cas réguliers de réfugiés pris en charge par le gouvernement et peut aller jusqu'à 24 mois dans les cas relevant du parrainage d'aide conjointe.

Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)

Le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) jumelle des réfugiés désignés aux fins de réinstallation par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avec des répondants privés au Canada.

Réfugié parrainé par le secteur privé (RPSP)

Personne hors du Canada qui a le statut de réfugié au sens de la Convention, ou qui appartient à la catégorie de personnes de pays d'accueil, et qui reçoit le soutien financier et d'autres formes d'aide d'un répondant privé pendant un an après son arrivée au Canada. Au nombre des répondants privés, il y a les signataires d'ententes de parrainage, les groupes de cinq (G5) ou les répondants communautaires.

Réfugié pris en charge par le gouvernement (RPG)

Personne se trouvant à l'étranger à qui le statut de réfugié au sens de la Convention a été reconnu et qui recevra un soutien financier et autre du gouvernement du Canada ou de la province de Québec pendant au plus un an après son arrivée au Canada. Les RPG sont sélectionnés parmi les demandeurs recommandés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations de recommandation.

Réseaux en immigration francophone (RIF)

Dans le cadre du Programme d'établissement, IRCC finance des partenariats communautaires appelés Réseaux en immigration francophone (RIF). Les RIF établissent des partenariats communautaires qui visent à renforcer la capacité des collectivités francophones en situation minoritaire (CFSM) en matière d'immigration et d'intégration. Lancés en 2003, les RIF travaillent avec des intervenants locaux et régionaux pour contribuer à renforcer la capacité de la collectivité à (1) attirer, intégrer et retenir des nouveaux arrivants francophones dans les CFSM, et (2) à améliorer l'aiguillage des immigrants d'expression française vers des fournisseurs de services et d'autres intervenants francophones enracinés dans les CFSM. À l'heure actuelle, il y a 13 RIF dispersés dans toutes les provinces et territoires (sauf au Nunavut et au Québec) qui réunissent efficacement des intervenants comme des municipalités, des conseils de développement économique, des employeurs, des partenariats locaux en matière d'immigration (PLI), des conseils scolaires, des universités, des réseaux de santé, des associations d'immigrants et des ministères provinciaux et territoriaux. Pour plus de renseignements sur les nombreux services offerts par les FS, veuillez consulter le site Web d'IRCC.